

20 mars 2000

00.113

**Motion Jean-Claude Baudoin****La sécurité au travail: une obligation pour tous?**

La sécurité au travail est à la une des préoccupations. Tous les partenaires traditionnels recherchent des solutions et proposent sans cesse des améliorations pour prévenir et diminuer les risques d'accidents sur les chantiers.

Malheureusement, il existera toujours des failles dans le meilleur des systèmes! L'une d'entre elles retient l'attention des associations professionnelles des métiers de la construction: il n'y a pas l'obligation de posséder un permis pour conduire des engins de chantiers réputés dangereux pour les néophytes. En clair, n'importe qui en l'absence d'une personne dûment formée peut prendre les commandes d'un engin sur un chantier et le risque est grand de devoir guérir plutôt que de prévenir.

Aujourd'hui, les cours de machinistes sont organisés par la commission paritaire de formation pour machinistes et grutiers. Malgré l'évidente volonté de tout mettre en oeuvre pour sensibiliser les travailleurs aux dangers sur les chantiers, elle n'a pas la légitimité requise pour décréter l'obligation de posséder un permis pour conduire des engins (pelles mécaniques à pneus ou à chenilles, chargeuses à chenilles et rouleaux).

Nous prions et remercions donc le Conseil d'Etat de rechercher les voies et moyens pour rendre obligatoire l'obtention d'un permis de conduire pour machines de chantier, aux fins d'assurer la sécurité de tous les travailleurs.

*Cosignataires:* D.G. Rossier et J.-S. Dubois.